

# Territoire en mouvement

## Revue de géographie et aménagement

25-26 (2015)

Gestions alternatives de la ressource en eau

---

Sandrine Petit

### **Au fond de l'eau : histoires sociales et représentations environnementales d'un bassin versant agricole**

---

#### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

#### Référence électronique

Sandrine Petit, « Au fond de l'eau : histoires sociales et représentations environnementales d'un bassin versant agricole », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 25-26 | 2015, mis en ligne le 30 avril 2015, consulté le 01 mai 2015. URL : <http://tem.revues.org/2757> ; DOI : 10.4000/tem.2757

Éditeur : Université Lille 1 Sciences et Technologies

<http://tem.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://tem.revues.org/2757>

Document généré automatiquement le 01 mai 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Sandrine Petit

# Au fond de l'eau : histoires sociales et représentations environnementales d'un bassin versant agricole

## Introduction

- 1 L'eau est multiple : souterraine et superficielle, tantôt visible puis invisible. Ressource stratégique pour l'homme et sujet ancien de conflits, l'eau reste difficile à gérer en bien commun (Ostrom, 1964 ; Allain, 2012). Pourtant, l'action publique sépare par procédures distinctes gestion qualitative et gestion quantitative. Selon Kalaora (2001) et Linton (2010), les connaissances scientifiques auraient contribué à une « abstraction » guidant les modes de gestion actuels. Cette abstraction repose sur l'identification de l'eau à sa composition chimique H<sub>2</sub>O et au cycle hydrologique. En tant que patrimoine, l'eau recouvre des dimensions sensibles liées aux valeurs, aux représentations et aux usages sociaux (Kalaora, 2001). Elle renvoie à des dimensions identitaire et politique quand il s'agit de se partager une ressource rare à la base de tout développement économique (Clarimont, 2009). Pour Linton (2010), cette abstraction se prolongerait par le concept d' « eau globale » créant une ressource universelle. « L'eau est l'affaire de tous » prône le forum mondial de l'eau initié en 1997 et réitéré depuis. Il cherche à décloisonner des gestions sectorielles et territoriales (Gendrot, 2008) au risque d'une déterritorialisation et d'une déresponsabilisation (Kalaora, 2001). Selon Linton et Budds (2014), il faudrait regarder l'eau de manière située comme résultant des interactions sociales et écologiques participant d'un « cycle hydrosocial ». La gestion de l'eau tend à être réduite à une perspective biologique et hydrologique ou à celle des politiques et de l'action publique (Strang, 2004) alors qu'elle prend sens dans la mise en perspective historique des interactions entre environnement et société (Aspe et Jacque, 2012). Selon cette idée, le présent article décrit et analyse, dans une situation locale, les usages et les rapports à l'eau de différents acteurs et la manière dont la gestion de cette ressource les met en relation. En quoi une approche incarnant la ressource d'eau dans un tissu de relations sociales construites sur le temps long pourrait-elle contribuer à définir une gestion en bien commun ?
- 2 Le cas étudié est le lac de la Sorme situé dans le département de la Saône-et-Loire. Cette eau superficielle sert à l'alimentation en eau potable des habitants de la communauté urbaine du Creusot-Montceau-Les-Mines<sup>1</sup>, une population d'environ 94 000 habitants, répartis sur 19 communes (figure.1).
- 3 Aux origines du lac, la production d'eau relevait d'un objectif quantitatif. Aujourd'hui les préoccupations portent sur la qualité d'une eau de surface. Le lac s'étire dans un paysage rural et herbager, occupé par une agriculture spécialisée dans l'élevage allaitant, principalement de race charolaise. Les prairies fauchées et pâturées dominent. La culture de céréales pour nourrir les troupeaux est anecdotique même si elle a tendance à progresser d'après le dernier recensement général de l'agriculture. Ici, les agriculteurs sont des éleveurs dits « naisseurs » car ils détiennent un troupeau de vaches allaitantes dont les veaux d'un an sont destinés à l'export d'animaux vers l'Italie pour y être ensuite engraisés. D'autres sont des naisseurs-engraisés quand une partie des animaux est engraisée localement pour l'abattage. Cet environnement prairial et son agriculture, réputés favorables aux eaux de qualité, sont pourtant depuis une vingtaine d'années interpellés. La charge de matière organique et de phosphore dans le lac continue d'inquiéter. L'origine agricole identifiée dans les années 1990 oblige les agriculteurs à adapter leurs pratiques. Les processus d'acquisition de la charge en phosphore dans le bassin versant sont complexes et encore mal connus. Les origines peuvent être multiples : les activités d'élevage, les rejets domestiques, la dynamique d'érosion du bassin versant. Les sédiments du lac peuvent aussi contribuer à cette charge. Trop importante, celle-ci entraîne et favorise le développement d'algues et de cyanobactéries qui produisent des toxines préjudiciables à la santé humaine. La qualité de l'eau s'en trouve altérée et nécessite des traitements coûteux

que l'usine de traitement opère pour assurer aux habitants une eau au robinet conforme aux normes de potabilité. Cette situation motive le classement du lac parmi les 507 bassins d'alimentation de captage (BAC) de la loi Grenelle. Ce classement inaugure une nouvelle période d'élaboration de diagnostics et d'actions visant à améliorer la qualité d'eau. Les acteurs mobilisés autour de la qualité des eaux du lac sont à la recherche de nouveaux modes de gestion et d'alternatives aux pratiques actuelles. Toutes ces caractéristiques font du lac de la Somme un cas intrigant : une dégradation de la qualité de l'eau par le phosphore plutôt que les nitrates, des pratiques agricoles d'ordinaire réputées favorables à l'environnement, des incertitudes fortes qui pèsent sur l'origine de l'élément, l'action publique ancienne en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau dans le territoire.

- 4 Autour du lac de la Somme, différentes réglementations se conjuguent. Sous la prérogative de la direction départementale des territoires, s'applique la directive 91-676-CEE du 12/12/91 qui vise à lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates d'origine agricole et vaut au bassin versant de figurer parmi les zones vulnérables pour les phénomènes d'eutrophisation observés. La directive cadre européenne sur l'eau de 2000 visant le bon état écologique des masses d'eau en 2015 (le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux -SAGE- étant un de ses instruments), la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et la loi Grenelle de 2010 constituent le cadre réglementaire d'amélioration de la qualité des eaux. Enfin, comme captage d'eau potable, le lac est protégé selon un zonage définissant les périmètres de protection (immédiate, rapprochée, éloignée) par une procédure d'utilité publique sous l'autorité de l'agence régionale de la santé. Le périmètre éloigné correspond au bassin versant d'alimentation du lac. Une étude est en cours pour réviser les périmètres de captage et l'autorisation de prélèvement.
- 5 L'article résulte de travaux de recherche menés dans le cadre du projet « l'agriculture à l'épreuve des politiques de l'eau » financé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, dans le cadre du programme de recherche « Eaux et Territoires ». Ces recherches ont été discutées conjointement avec la communauté urbaine et la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire<sup>2</sup> qui a servi d'intermédiaire avec les agriculteurs du bassin versant. Elles trouvent leur origine dans une journée d'étude qui a rassemblé en février 2008 différents spécialistes de la gestion des lacs et des flux de phosphore. À cette occasion, le centre alpin de recherche sur les réseaux trophiques et les écosystèmes limniques, laboratoire de l'INRA reconnu pour son expertise sur le phosphore, est invité à participer puis D. Trévisan, chercheur de ce laboratoire, est sollicité par la communauté urbaine pour porter un diagnostic sur les flux de phosphore dans le bassin versant. A cette approche agro-hydrologique est associée une recherche de géographie de l'environnement dans l'objectif de relier dynamiques écologiques et dynamiques sociales.
- 6 L'investigation sur laquelle repose l'article associe trois matériaux principaux : le dépouillement d'archives, des entretiens semi-directifs, et l'observation de réunions. Les entretiens d'une durée de deux heures ont concerné 23 exploitations agricoles et ont été conduits en présence de l'agriculteur seul ou de l'agriculteur et de son épouse, quand celle-ci travaillait sur la ferme. L'entretien a porté sur leurs pratiques, mais également une grande place a été donnée à ce qu'ils pensaient de l'eau, c'est-à-dire à leurs paroles sur cette ressource. Pour replacer les faits et les propos dans un espace-temps long, j'ai rencontré quelques personnes plus âgées, agriculteurs, propriétaires terriens, et un ancien élu de la communauté urbaine. Les trois maires des communes du bassin versant ont été interviewés. Deux types de réunions ont été observés : les comités de pilotage de gestion du lac organisés par la communauté urbaine et les réunions des agriculteurs du bassin versant dit « comité des utilisateurs du bassin versant », animées par la conseillère de la chambre d'agriculture. L'ensemble de ces données m'ont permis de tracer l'évolution des questions environnementales formulées et le sens qu'elles ont pris pour les acteurs.
- 7 Dans la première partie, je montrerai comment la question de gestion de l'eau s'est construite historiquement et socialement. La transformation d'une problématique de gestion quantitative vers une gestion qualitative a modifié le périmètre des acteurs concernés tout en mobilisant de manière différente les agriculteurs. La seconde partie traitera des représentations que les

différents acteurs ont de l'eau, du lac et du territoire et de la manière dont ces représentations influent sur les modes d'action envisagés. Deux tendances se dégagent et s'opposent dans les représentations : une « naturalisation » du territoire du bassin versant de la part des gestionnaires de l'eau et une « domestication de l'eau » émanant des agriculteurs. Je conclurai sur des suggestions pour une gestion alternative aux orientations actuelles allant dans le sens d'une approche en bien commun de la ressource en eau et de son territoire.

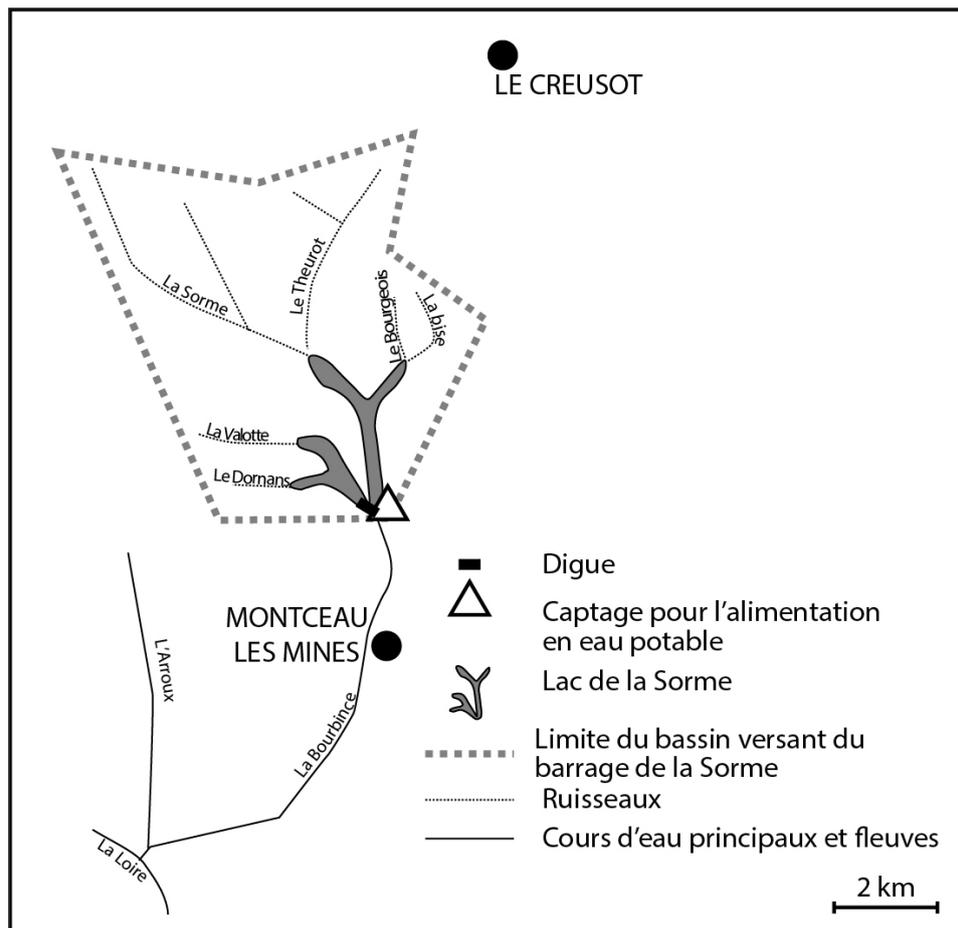
## 1. De la gestion quantitative à la gestion qualitative de l'eau

### 1.1. Une histoire controversée

#### 1.1.1. *La construction du barrage : terres agricoles englouties*

8 Avant l'hiver 1970-1971, le lac de la Sorme n'existe pas. Plusieurs ruisseaux rejoignent la rivière Sorme qui coule vers la Bourbince, affluent de la Loire (figure 1). C'est le barrage de la rivière Sorme qui crée le lac éponyme. La digue construite sert un grand projet d'aménagement destiné à constituer une réserve d'eau. Aujourd'hui, le lac constitue le principal réservoir approvisionnant en eau potable la communauté urbaine du Creusot et de Montceau-les-Mines qui en est le propriétaire : sa capacité représente 80 % des réserves communautaires. Peu profond, le lac s'étend sur 230 hectares. Son bassin versant concerne une superficie de 6 000 hectares et touche principalement les communes de Charmoy, Les Bizots, St Bérain-sous-Sanvignes. Les origines du lac s'ancrent dans un objectif quantitatif de prélèvement d'eau. En effet, le lac est imaginé dans un contexte industriel, au cœur du bassin minier que constituent les villes du Creusot et Montceau-les-Mines. L'histoire du lac et celle de la communauté urbaine rassemblant ces deux villes ne font qu'une. Se substituant au syndicat intercommunal du bassin minier, la communauté urbaine, pionnière dans ce dispositif intercommunal bicéphale, est créée le 13 janvier 1970 pour porter des projets de développement d'envergure dont l'accueil d'une usine Michelin et l'aménagement du barrage de la Sorme<sup>3</sup>. Les raisons de la création du lac sont controversées. Dans la mémoire des uns et des autres, l'une ou l'autre raison l'emporte. D'après plusieurs sources orales, la construction du barrage sur la Sorme en 1971 vise à écrêter les crues et à soutenir les étiages de la rivière Bourbince, et à alimenter en eau brute<sup>4</sup> une usine Michelin proche, représentant alors un enjeu de 300 emplois. L'alimentation en eau potable serait une troisième motivation mais encore embryonnaire à la fin des années 1960 quand la décision de construire le barrage est prise. Cet usage apparaît assez rapidement après les travaux. Il fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en 1972 et deux arrêtés en 1973 et 1975 entérinent une zone de protection et des servitudes autour des points de prélèvement des eaux. Les ressources souterraines sont rares dans cette région. Il n'existe aucune nappe phréatique conséquente permettant de subvenir aux besoins de populations croissantes ; les captages puisant dans la nappe phréatique de l'Arroux s'avèrent insuffisants.

Figure 1



9 Malgré cet usage pour l'eau potable apparu juste après la construction du lac, la mémoire des agriculteurs les plus anciens a retenu l'usage industriel, transmis jusqu'à aujourd'hui dans cette population. La mise en eau est demeurée un événement à la fois spectaculaire et douloureux, marquant à l'époque même les plus jeunes. On me raconte le sentiment de surprise au spectacle de l'eau s'accumulant sous l'effet du barrage dans l'hiver 1970-71 ; 10 millions de mètres cubes, relève la presse locale. Terres agricoles, routes, et même une exploitation agricole, sont engloutis sous les eaux. Douze exploitations agricoles auraient fait l'objet d'une procédure d'expropriation. Perdre des terres réputées d'intérêt agronomique marque douloureusement les familles, quelques agriculteurs ne se remettront pas de la perte de leurs terres. Dans les années 1970, propriétaires et agriculteurs-fermiers, touchés par l'expropriation, constituent un « groupe de défense des propriétaires-exploitants et autres titulaires de droit » qui perdure jusqu'à aujourd'hui et dont la présidence revient à un propriétaire terrien. Sa constitution ne va pas de soi, car les positions entre propriétaires et exploitants divergent. Certains agriculteurs hésitent à contester la proposition d'indemnisation initiale mais les propriétaires terriens manœuvrent pour de plus justes indemnités. Probablement à l'époque, les intérêts agricoles pèsent peu face à l'enjeu industriel. Cet aménagement s'opère dans un territoire marqué par un passé industriel qui a forgé la réussite et la fortune d'entrepreneurs et a constitué une classe ouvrière mieux lotie que la main d'œuvre agricole. On peut imaginer qu'alors les préoccupations environnementales ne comptent pas davantage que la disparition des terres agricoles sous les eaux. C'est une période de tensions fortes : « Mon oncle, il a 84 ans. Il reste encore quelques cinq, six personnes qui se sont battues pour défendre un peu nos intérêts. On ne peut pas être contre le barrage mais... défendre, au niveau..., les montants des indemnités. (...) Il y a eu des gens qui ne se sont plus parlé pendant deux ou trois ans parce que... »<sup>5</sup>. Les terres perdues font l'objet d'indemnisations dont tous s'accordent à dire a posteriori qu'elles ont été satisfaisantes. Suite à la mise en eau, il faut donner de nouvelles limites aux parcelles et clôturer

les prés pour les isoler des berges du lac. Le rétablissement des clôtures pour les exploitants riverains du lac et l'aménagement de nouveaux points d'eau pour l'abreuvement des bêtes est un sujet de la négociation se soldant par une indemnisation de la communauté urbaine. Dans cette première phase, la construction du barrage semble fortement conditionnée par la fourniture d'une eau industrielle et les acteurs concernés par l'ouvrage sont la communauté urbaine, l'administration, les agriculteurs et les propriétaires dont les terres sont expropriées.

### 1.1.2. L'émergence de l'eutrophisation du lac

10 Dans les années 1980, l'eau est utilisée comme eau potable destinée à la population du bassin minier montcellien puis à une partie des besoins du Creusot. Les premières préoccupations émergent quant à la qualité des eaux. Un rapport de 1984 fait état de problèmes saisonniers liés à des conditions climatiques particulières, sans que le caractère trophique du lac soit avéré. L'été 1985, la situation devient critique et une stratification thermique du lac est diagnostiquée, caractéristique des zones eutrophes. Les rejets azotés ou les phosphates ne sont pas mis en cause. Les variations de la qualité de l'eau sont rattachées aux fluctuations climatiques, en particulier aux épisodes de forte chaleur. En 1989, une nouvelle étude conclut à une aggravation du phénomène d'eutrophisation du lac. Un rapport d'un cabinet d'étude en 1990 soulève la question de la présence de phosphore et impute aux activités agricoles une large part de l'enrichissement du plan d'eau en éléments nutritifs. La question de l'eau prend alors deux dimensions nouvelles. D'une part, elle s'exprime à en termes de qualité et non plus de quantité, d'eau potable et non plus d'eau industrielle. D'autre part, avec le retrait des activités industrielles, elle se déploie dans un autre espace social, celui de l'agriculture et de ses représentants.

### 1.1.3. Un ambitieux programme de gestion des effluents d'élevage

11 Quand le problème à résoudre devient l'amélioration de la qualité des eaux et les apports des ruisseaux au lac, la communauté urbaine et l'État convoquent l'ensemble des agriculteurs du bassin versant et non les seuls riverains comme ce fut le cas lors de la construction du barrage. À partir des années 1990, le territoire du bassin versant devient un territoire de l'action publique environnementale pour insuffler une amélioration de la gestion des effluents d'élevage. Ce sont, pour l'époque, les prémices des actions de mise aux normes des exploitations d'élevage. Les représentants de la communauté urbaine, de l'État par ses directions de l'agriculture et de la santé, et la chambre d'agriculture s'associent pour que les agriculteurs mettent aux normes leurs bâtiments d'élevage et le stockage des effluents puis raisonnent leur fertilisation. Ils rencontrent des réticences et s'engage alors un travail de sensibilisation. L'adhésion des agriculteurs à l'opération ne va pas de soi. Les avis divergent et certains hésitent à construire des plateformes de stockage du fumier et des fosses à lisier et à rénover leurs bâtiments. Un animateur de la chambre d'agriculture se consacre à plein temps au dossier et une contractualisation s'échelonne de 1995 à 2000 pour assurer la réalisation des travaux et le changement de pratiques agricoles. D'importants moyens financiers nationaux et européens sont dégagés et la communauté urbaine offre des aides additionnelles aux aides d'État. Les agriculteurs retardataires ne sont pas sans jalousie pour ceux qui, ayant pris leur décision à temps, ont bénéficié des meilleurs taux de subventionnement. Ce travail partenarial considéré comme exemplaire vaut à l'opération locale de la Somme lancée en 1995 de recevoir un trophée de l'eau décerné par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en 2001. A la fin des années 1990, l'amélioration de la qualité des eaux est sensible, nettement sur l'ammoniaque et les nitrates, peu sur le phosphore. Les teneurs en matière organique et en phosphore restent à maîtriser.

## 1.2. Rapports entre acteurs et imputabilité des responsabilités

12 Ainsi, de 1970 aux années 1990, le glissement d'une problématique de crues/étiages et d'une quantité d'eau industrielle vers celle de la qualité d'eau potable modifie le périmètre d'acteurs impliqués dans la gestion du bassin versant. Pour comprendre les positions sociales au sein des collectifs, je distingue les positions au sein du collectif des agriculteurs et celles tenues par rapport à d'autres groupes sociaux non-agriculteurs. Les acteurs en présence

ont des « intérêts divergents » (Lafaye et Thévenot 1993) : les agriculteurs veulent limiter d'éventuelles contraintes sur leur activité économique, les gestionnaires de l'eau veulent pouvoir approvisionner en eau potable les habitants. Plutôt qu'un affrontement d'intérêts, se dégage des entretiens l'expression d'un besoin de justice, une facette souvent peu abordée dans les problématiques environnementales notamment en termes de responsabilités et d'adaptation des pratiques (Hillman, 2006).

### 1.2.1. Un collectif « forcé » d'agriculteurs

- 13 Les agriculteurs, peu différents dans leurs productions, se répartissent en deux couronnes concentriques autour du lac. La première couronne est formée par les agriculteurs riverains du lac. Ils ont pour la plupart été touchés par l'inondation d'une partie de leurs terres. Ils sont particulièrement inquiets de la procédure en cours de révision du périmètre de protection du captage qui pourrait élargir le périmètre rapproché du lac, et ainsi grever leurs terres de nouvelles superficies. Dans les années 1990, à cette première couronne de riverains du lac s'ajoute un cercle élargi des agriculteurs présents sur le bassin versant du lac. Par le classement en zone vulnérable du lac, ils se trouvent convoqués pour adapter la gestion des effluents d'élevage et mettre aux normes leurs exploitations. Le lac, réalité lointaine dans les années 1970 pour les agriculteurs situés en amont, surgit tout à coup dans la gestion des exploitations. Ainsi, proches et éloignés du lac, les agriculteurs dont les terres se trouvent sur le territoire du bassin versant, forment un collectif « forcé » de se constituer à cette échelle hydrologique, correspondant au périmètre éloigné du captage.
- 14 Le territoire du bassin versant au sens hydrologique prend alors un sens agricole pratique par l'application de l'arrêté préfectoral de la Directive « nitrates », qui comprend des dispositions spécifiques à la Somme dont une interdiction de stockage au champ du fumier durant l'hiver (entre le 30 septembre et le 1er mai). Ces restrictions dessinent un territoire des pratiques des agriculteurs. Par leur agrandissement, les exploitations gagnent des surfaces sur les communes voisines et parfois à distance du siège de l'exploitation. Pour certains, des terres finalement trop éloignées, deviennent une aubaine quand les stocks de fumier dépassent la capacité de stockage de leur plate-forme. Le bassin versant ne correspond pas exactement aux périmètres d'interconnaissance des agriculteurs que sont le « pays » espace d'action ordinaire et utilitaire dont ils ont une « connaissance élaborée » (Sylvestre, 1996), la commune ou bien encore les collectifs de partage du matériel. Le périmètre topographique du bassin versant crée une interdépendance nouvelle entre les personnes pour prendre en charge le problème posé par les analyses d'eau. On ne peut pas vraiment parler d'une solidarité amont-aval comme dans le cadre de la gestion quantitative de l'eau qui suppose de modérer les prélèvements en amont pour laisser de l'eau aux usagers de l'aval, ni de logiques sociales altruistes (Blot, 2005). En effet, les agriculteurs situés les plus en amont du lac peinent à imaginer un impact de leurs pratiques sur les eaux du lac. Au contraire, ils mettent en avant la bonne qualité des eaux dans le bassin versant contrairement à celles du lac. Selon eux, la mise aux normes de leurs exploitations atteste de bonnes pratiques. Entre eux, les positions diffèrent sur la conduite à tenir vis-à-vis des gestionnaires du lac. Pourtant dans les réunions, ils adoptent une position commune, souvent exprimée comme la défense d'une image sociale (Sylvestre, 1996) construite autour de l'exigence du travail bien fait. Parfois, la colère de certains jaillit. Tous sont inquiets : les riverains craignent les modifications du périmètre de protection du lac, leurs pairs du bassin versant redoutent de nouvelles contraintes telles que l'interdiction d'accès du bétail aux ruisseaux, la plantation de haies, l'extension de bandes enherbées, l'impossibilité d'agrandir leurs bâtiments...L'homogénéité face aux décisions masque une certaine diversité de pratiques et points de vue au sein du collectif des agriculteurs.
- 15 Dans les réunions de comité de pilotage du bassin versant, une réticence et une réelle incompréhension quant aux démarches de gestion engagées sont exprimées. Certains agriculteurs, les plus âgés, n'en finissent pas de conjuguer l'histoire du lac au passé. Ils reviennent sur sa construction entachée de vices de forme (mauvaise argile) et négligée (enfouissement des déchets du chantier, de la terre arable, d'une ferme, de routes). Ils hériteraient aujourd'hui des mauvaises conditions de création du lac qui expliqueraient qu'il soit difficile d'obtenir une eau de qualité. Les gestionnaires du lac, qu'ils représentent

la communauté urbaine ou l'administration (la direction départementale des territoires et l'agence régionale de la santé), de leur côté, réfutent ou évacuent ce passé trouble. Résolument tournés vers la gestion actuelle, ils se concentrent sur les flux de phosphore aujourd'hui à l'œuvre. Toutefois la prise ou non en compte du passé intervient dans l'imputabilité des responsabilités. Des études en cours sur les apports de phosphore provenant des sédiments du lac aideront peut-être à clarifier les responsabilités.

*1.2.2. Les agriculteurs et les autres acteurs : un besoin de justice*

16 De cet héritage douloureux, les agriculteurs ressentent un rapport de domination de la ville et son influence sur les agriculteurs jusqu'à imaginer qu'on pourrait éradiquer l'activité agricole du territoire. Ces derniers seraient de peu de poids face aux intérêts urbains, c'est-à-dire avoir toujours de l'eau abondante et de qualité pour la ville, elle-même dite peu soucieuse de ses rejets : « c'est l'eau que rejette les gens du Creusot qui font pression sur nous derrière pour qu'on leur fournisse de l'eau propre à boire quand même... ». Des entretiens émanent un besoin de justice environnementale c'est-à-dire que la responsabilité de chacun dans la dégradation de la qualité des eaux soit reconnue à sa juste valeur et que les bénéfices ou les inconvénients des mesures à venir soient proportionnés à la responsabilité de chacun. Les usagers du bassin versant sont nombreux (tableau.1). Les habitants qui reçoivent une eau conforme aux normes de potabilité semblent peu sensibilisés à la fragilité de la ressource. Ils peuvent être davantage interpellés par les améliorations de l'assainissement individuel et collectif dont l'état actuel fait l'objet de diagnostics. Les associations locales de pêcheurs constituent une catégorie d'acteurs soumises aux réglementations touchant le lac : la pénétration dans l'eau et l'amorçage sont interdits. Au printemps, le lac attire de nombreux pêcheurs à ligne, campant parfois aux abords du lac. Les associations veillent à défendre leur accès au lac. En termes d'autres activités de loisirs, le nautisme à voile est autorisé sur le lac ; la baignade est interdite. Enfin, le lac est traversé par plusieurs routes et le trafic automobile présente un risque de pollution ponctuelle et diffuse par le ruissellement des eaux pluviales.

17 Dans les propos des agriculteurs, transparaît une demande de réciprocité vis-à-vis de ces acteurs non-agricoles quant aux actions à mettre en place. Ils citent des pratiques émanant d'acteurs non-agricoles pouvant être source de pollution et de phosphore : des assainissements défectueux dans les villages, l'amorçage et le piétinement pour la pêche, la prolifération des ragondins et les aires de nidification des cormorans, les pollutions liées à la voirie, le désherbage chimique par les services de l'équipement pour l'entretien des abords de route ou la signalisation, etc. Mais l'on peut imaginer que cette symétrie d'engagement dans des changements de pratiques soit attendue par l'ensemble des acteurs. Si la contribution des différentes activités humaines à la dégradation de la qualité de l'eau du lac n'est pas clairement établie et les responsabilités multiples, il semble que les efforts de tous soient requis pour que les mesures à venir soient perçues comme « justes ». La prise en compte d'un cercle d'acteurs élargi aux usagers et résidents du territoire, dont les pratiques de près ou de loin peuvent influencer la qualité des eaux du lac, semble une condition nécessaire à l'acceptation de nouvelles restrictions d'usages par les agriculteurs. Cette démarche semble d'autant plus pertinente qu'il s'agit de pollutions diffuses dont les origines et les flux délicats à cerner nécessitent des pratiques respectueuses multiples pour espérer améliorer la qualité des eaux

**Tableau. 1 : les acteurs et leurs usages de l'eau et du territoire du bassin versant de la Sorme**

Usages	Acteurs
Eau potable	Habitants, CUCM, Véolia
Assainissement collectif et non collectif	Communes, CUCM, Véolia
Eau industrielle	Industries
Pêche à la ligne/ Chasse	Comité pour la pratique de la pêche à la ligne, 10 associations agréées de pêche, fédération de pêche ; chasseurs
Agriculture	Agriculteurs, propriétaires fonciers, chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
Sylviculture	Propriétaires forestiers, Centre régional de la propriété forestière

Loisirs, voile, paysage	Licenciés du club de Voile Montceau-Blanzly, touristes, habitants
Infrastructures (routes)	Usagers de la route, Communes, Conseil général, Direction départementale des territoires, CCUM

## 2. Représentations de l'environnement : entre « naturalisation » et « domestication »

18 Agriculteurs, gestionnaires du lac (la communauté urbaine, l'administration) et consultants sous-traitants des études hydrologiques n'ont pas une connaissance univoque du territoire. La diversité des représentations rend difficile un consensus sur ce qui devrait être fait pour restaurer la qualité des eaux du lac. Les représentations sont « le produit et le processus d'une activité par laquelle un individu ou un groupe reconstruit le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique » (Abric, 1987). Elles revêtent deux composantes, cognitive et sociale, et répondent à quatre fonctions essentielles : de savoir (comprendre la réalité), d'identité (spécificité des groupes), d'orientation (guider les comportements) et de justification (justifier les prises de positions) (Abric, 1987). C'est la relation entre les représentations des acteurs (agriculteurs, experts, gestionnaires) et les actions d'amélioration de la qualité de l'eau que je cherche à documenter. L'eau, si elle n'est pas une « abstraction » (Linton, 2011), n'est pas que l'affaire des spécialistes hydrologues. La connaissance est partagée et socialement distribuée entre les habitants et usagers du territoire et ceux qui ponctuellement la mesurent, l'analysent et la cartographient même si leurs langages diffèrent. Dans la compréhension des phénomènes et la recherche de solutions, deux approches se heurtent : celle des expertises techniques compilant des données multiples, fondées sur des méthodologies types élaborées à partir de travaux scientifiques et l'expérience et le savoir d'observation qu'agriculteurs ou autres usagers ont d'un espace familier. Une asymétrie forte dans les représentations distingue les gestionnaires de l'eau des agriculteurs souvent appuyés dans leurs points de vue par les maires des communes. Pour les premiers, le lac est un écosystème naturel à gérer pour préserver une ressource. Pour les seconds, l'origine artificielle du lac en fait une réalité « contre-nature » qui justifie l'entretien par l'homme. D'autres asymétries dans les représentations renforcent les divergences. Elles tiennent à une vision dynamique du lac par les usagers qui en font une observation continue alors que les diagnostics en donne un portrait statique aboutissant à des zonages de l'espace. Relever ces écarts dans les perceptions permet d'envisager des opérations de traduction pour permettre des échanges de savoirs entre groupes épistémiques différents (Zimmerer, 2010).

### 2.1. La « naturalisation » du lac

19 Conduites par des cabinets spécialisés en hydrologie et en environnement, les études ont jalonné les 30 années de décisions prises par l'action publique pour préserver les ressources en eau potable. L'expertise hydrologique a donc occupé une place particulière dans la formulation des problèmes et des solutions. Ces expertises sont souvent mal reçues par les agriculteurs quand ceux-ci ne sont pas consultés lors de leur élaboration : « ils n'avaient rencontré personne sur le terrain...avant de faire l'étude ils avaient déjà écrit la conclusion ». Un dernier rapport réalisé en 2006 avait ainsi été rejeté et avait conduit la communauté urbaine à solliciter l'expertise de l'INRA. Dans les documents d'expertise que valident les gestionnaires de l'eau, prévaut le fonctionnement du bassin versant en tant qu'entité hydrographique et naturelle. La morphologie naturelle des cours d'eau et la présence de ripisylve sont valorisées par rapport aux pratiques agricoles de drainage, d'abreuvement dans les cours d'eau, de désherbage.

20 Deux cabinets de consultants associés remettront deux diagnostics en 2013. Le premier, prévu dans le cadre de la procédure Grenelle<sup>6</sup>, cartographie les pressions s'exerçant dans l'aire d'alimentation du captage et délimite des zones plus ou moins vulnérables. Le second, préalable à l'avis d'un hydrologue agréé, inventorie l'ensemble des risques de pollution et préfigure la délimitation des périmètres de protection du captage dans l'enquête publique. La « vulnérabilité » est la notion clé du premier diagnostic. Elle résulte de la combinaison de deux types de variables : les caractéristiques physiques (réseau hydrographique, pente, nature

du sol, occupation des sols) et la quantification des « pressions » exercées par les activités humaines. Si la vulnérabilité exprime un degré d'exposition aux risques de pollution diffuse agricole, elle ne dit rien de la « capacité à faire face » des acteurs pour traiter du problème de pollution c'est-à-dire la fragilité de l'action de la collectivité (Becerra et Roussary, 2008).

21 Toutes ces études, en gommant les traces d'artificialité du passé, « naturalisent » le territoire. Elles se basent sur une approche d'écosystème, devenue courante dans les discours internationaux qui relie de plus en plus la gestion des ressources en eau à celle d'écosystèmes aquatiques qui deviennent l'unité de gestion (Blot, 2005). Selon cette « gestion intégrée », les relations entre sociétés et sources d'eau ne sont plus un rapport à une matière mais à des écosystèmes aquatiques dynamiques aux emprises surfaciques et qui ont une capacité à s'auto-épurer (Blot, 2005). Cette représentation justifie d'aller vers des restrictions des usages agricoles du territoire (contrôle de la fertilisation, accès des bêtes au ruisseau) et une « renaturation » des cours d'eau. Cette restauration passe par le maintien et la réimplantation de ripisylves jadis arrachées par les agriculteurs pour faciliter l'entretien de la parcelle et favoriser l'herbe. Le lac, dont les gestionnaires mettent en avant la biodiversité et les zones humides adjacentes, se fait réalité « naturelle ». A la demande de la communauté urbaine, le conservatoire des espaces naturels<sup>7</sup> a rendu fin 2011 une étude sur l'avifaune du bassin versant, soulignant en même temps l'intérêt de la ripisylve et des zones humides. Le SAGE Arroux-Bourbince qui inclut le bassin versant de la Somme vise à la reconquête des milieux aquatiques, la restauration de la morphologie naturelle des cours d'eau et ainsi au rétablissement de continuités écologiques. Les mesures de gestion conçues dans cette perspective reposent sur une expertise ponctuelle rendue sous forme cartographique pour cibler des secteurs d'intervention.

22 Les cabinets d'étude développent leur expertise dans le cadre d'un contrat qui circonscrit l'analyse à une période de temps allant souvent de 6 à 12 mois. Ils travaillent à partir de bases de données existantes décrivant le relief, les sols, l'occupation des sols qu'ils combinent. Ces bases de données datées procèdent d'échelles de précision différentes. La vulnérabilité calculée est la somme de différentes variables pondérées par des coefficients. La carte résultant de ce travail est faite d'aplats correspondant à des secteurs aux vulnérabilités différentielles où il faudra agir de manière plus ou moins vigoureuse. Production technique, elle devient la référence pour la gestion : un outil administratif et politique (Le Bourhis, 2007) de définition des pratiques et des contraintes d'usages. Le zonage est décisif pour les agriculteurs tant les usages à venir sont suspendus au tracé du périmètre, un « geste » si fort d'appropriation de l'espace (Dupré, 2007). Cette expertise prévue dans la procédure Grenelle s'avère relativement souveraine même si les travaux, restitués dans des comités de pilotage participatifs, sont une base de discussions pour arrêter les limites des secteurs de vulnérabilité. La superposition de données spatialisées produit un zonage figeant à un temps « t » une situation divergeant des dynamiques dont les propos des agriculteurs recueillis en entretien font état et de l'histoire du lac, leitmotiv de leurs arguments. Le lac de la Somme est devenu un élément paysager requalifié au fil des années de réalité « naturelle », perçue comme telle par les personnes extérieures au territoire ou ignorantes de son histoire. Ces études ponctuelles se heurtent aux connaissances des plus anciens et au savoir d'observation des dynamiques locales, que résidents, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, etc., acquièrent de manière ordinaire.

## 2.2. La « domestication » de l'eau

### 2.2.1. Le lac « contre-nature »

23 Dans les propos des agriculteurs les plus âgés, l'origine artificielle du lac prévaut. Pour eux, le lac est une réalité « contre-nature ». Consécutivement, il s'agit de lutter contre les dynamiques naturelles de dépôt de sédiments dans la rivière Somme, les queues du lac, et d'entretenir les abords de la retenue. Jamais l'action de l'homme ne doit se relâcher. La solution pour aller vers des eaux de qualité réside dans un entretien par l'homme plutôt que dans l'expression des dynamiques naturelles. Un des points d'achoppement dans les concertations entre les agriculteurs et les gestionnaires du lac porte sur le curage du lac. Les agriculteurs les plus anciens attestent d'un processus de comblement des queues du lac : « Ça se voit très bien. La

queue de Charmoy, j'allais à la pêche quand j'étais jeune, eh bien maintenant on ne peut même plus (...). Ça s'est rempli de sable et puis voilà. Enfin, c'est logique. Il n'y a pas de tirage ». Le sens pratique des agriculteurs les conduit à penser qu'une des premières solutions est de curer le lac ou tout au moins ses queues, notamment, le pré-réservoir placé sur l'une d'elles et servant de filtre à phosphore, comme d'ailleurs eux-mêmes le pratiquent avec les mares pour les nettoyer des sédiments accumulés : « le lac était envasé déjà, mais la petite île avant c'était une petite île grand comme rien, on va dire, grand comme la maison, et maintenant grande comme deux fois la cour » ; « c'est la vase du lac où se développe le phosphore ». Or le curage du lac n'est pas une possibilité envisagée dans les rapports techniques, probablement car les travaux seraient gigantesques et les effets positifs escomptés incertains surtout à court terme. Toutefois, très récemment, une étude a été lancée pour appréhender sa faisabilité.

### 2.2.2. *Le lac exutoire*

24 Pour les agriculteurs, le lac n'est pas en bonne santé : « L'eau est morte depuis très longtemps », me confie un propriétaire. Les termes d'eau « stagnante », « sale » sont associés au lac car il s'agit d'une eau d'« en bas » alors que l'eau d'« en haut », elle, est propre : « vous prenez un creux d'eau dans le fond des prés, (...) l'eau du dessus, elle est quand même toujours propre. Même dans les coins où il n'y a que du bois, où il n'y a pas d'habitations, un fond ça reste un fond ». Tel que présenté par les agriculteurs, il est un exutoire des différents ruisseaux qui s'y jettent. Les agriculteurs le présentent dans un fonctionnement organique et dynamique : il se comble, son niveau monte et baisse, la matière organique s'y dégrade. Ils lisent les traces de l'eutrophisation : « Le seul endroit qui était vert après la sécheresse, c'était le lac de la Somme. Les prés étaient des paillasons, ils étaient jaunes comme ça, cramés ». Dans les entretiens, la dynamique de l'énergie de l'eau, de la végétation et de la faune décrite souligne la variabilité spatiale des processus à l'œuvre. Pour les gens qui arpentent le territoire, les rivières et ruisseaux tantôt creusent tantôt se comblent : « Plus haut ça creuse, en bas ça dépose. C'est logique de toute façon » ; « ça déborde, la rivière est pourtant creuse, bien plus large que ma table et ça déborde...ça me choque, j'ai l'impression que c'est plus important, que ça embarque tout sur son passage, ça embarque des troncs » ; « Quand il y a du sable, c'est naturel. C'est pour ça qu'on voit des pentes parce que l'érosion a fait son travail. Mais c'est vrai que, oui, les sables s'emportent beaucoup plus facilement que les argiles ». Quand les lits des rivières se comblent, la végétation arborée se développe et les animaux tels que les ragondins, les sangliers et les cormorans prolifèrent : le « sauvage » l'emporte alors sur le « domestique ». Le « sauvage » envahissant l'espace autour du lac est perçu comme un signe de sa dégradation. Les critères de santé du lac et de gestion divergent selon les acteurs. Une anecdote m'a été rapportée : elle est survenue lors d'une visite de terrain quand maires et agriculteurs constataient l'enfrichement des abords du lac, les autres participants repéraient la présence d'une libellule agrion, sentinelle de biodiversité. L'espace fonctionnel régi par « les impératifs de la production agricole » est à la fois pris en compte dans « le milieu de l'écologie » et évincé par les dynamiques naturelles. Ce que Sylvestre (1996) qualifie de « présent-absent », quand la relation utilitaire au lieu s'efface devant le regard esthétique porté par le paysagiste ou l'écologue.

### 2.2.3. *La domestication de l'eau et d'un territoire bocager*

25 Pour les éleveurs qui cultivent les prairies, déplacent et abreuvent leur bétail, ce territoire a, de longue date, été un espace aménagé. Les haies, basses, plus rarement hautes, fines ou épaisses, entretenues par les agriculteurs maillent l'espace dessinant un paysage bocager : « nous, on est les rois du bocage ». Dans les documents d'expertise, on évoque une ripisylve précieuse dans la préservation des cours d'eau et jouant un rôle de filtre. C'est aussi tout le réseau hydrographique qui a été aménagé : les cours des ruisseaux ont été déviés, calibrés parfois barrés à l'aval pour en contraindre la force érosive en amont ou au contraire curés tout comme les mares qui voisinent les sièges d'exploitations : « Bah, au bord des ruisseaux. Mais après on ne peut plus entretenir le ruisseau si on met des vernes ». Là où l'eau abonde et stagne, le drainage améliore les terres pour des foins précoces ou des cultures. Les sources sont aussi captées et l'eau conduite à des abreuvoirs par adduction. L'eau est une ressource domestiquée

pour l'abreuvement des troupeaux et si précieuse quand les exploitations deviennent de plus en plus grandes. D'ailleurs, on trouve encore des sourciers sur le territoire : « par ici, on a des sources, l'eau de montagne, ... on a notre source en montagne, on a notre eau d'Évian ». C'est faire la preuve d'une habileté particulière par rapport à son environnement, une « maîtrise de l'hydraulique » par les agriculteurs dans ce paysage de prés et de denses chevelus de ruisseaux. Cette domestication de l'eau c'est-à-dire « réussir à l'amener là où elle sera mise au service des hommes » (Dupré M-C., 2007) est probablement ancienne ; elle prend en compte l'eau dans sa circulation aérienne et souterraine et aussi les dynamiques érosives qui semblent vives dans le terrain considéré. Cette maîtrise artisanale, basée sur l'observation fine, probablement « commencée par la ruse » (Dupré M-C., 2007), s'incline face à la puissance technique déployée lors de la construction du barrage, tellement disproportionnée par rapport aux savoir-faire locaux. La distinction entre une « nature domestiquée » et une « nature sauvage » (Larrère et al., 2007) affirme des frontières tantôt traversées quand les agriculteurs sont aussi chasseurs ou lorsque la puissance de l'eau déjoue les ouvrages qui la canalisent. Les mesures de gestion adaptées reposent probablement sur la recherche d'un entre-deux (Ibid.).

26 Ce savoir d'observation ne correspond pas à une démarche scientifique classique. Mais il ne s'agit pas tant de trancher entre le vrai et le faux que de prendre en compte les éléments d'observation qui offrent une profondeur de champ et une veille des dynamiques écologiques locales. Ils donnent de la visibilité à des phénomènes non répertoriés dans les bases de données ou rendent visibles des micro-phénomènes locaux liés à des particularités topographiques ou hydrologiques.

## Conclusion : une gestion alternative en bien commun

27 La gestion alternative que les résultats de cette recherche dessinent prend sens dans une situation de forte incertitude sur les processus biophysiques et une complexité sociale quant aux acteurs concernés. Elle repose sur la prise en compte des processus historiques qui ont façonné les situations biophysiques et sociales actuelles. Le lac et son bassin versant sont des espaces appropriés de longue date. Travailler aux formes de socialisation de cet espace en élargissant le périmètre des acteurs concernés à l'ensemble des usagers agriculteurs et non-agriculteurs participe d'une gestion alternative. Pour que les solutions de gestion de l'eau soient acceptées, elles doivent répondre à une justice environnementale. Celle-ci doit intégrer l'histoire qui fabrique un héritage plus ou moins favorable et équitable aux acteurs du territoire. L'imputabilité des responsabilités s'étend à une diversité d'acteurs sans stigmatiser une catégorie particulière et les efforts de tous sont requis.

28 L'action est perçue comme juste si elle tient compte de la variabilité bio-physique de l'environnement avec des spécificités locales qui peuvent mettre en échec les lois génériques. Des actions différenciées selon les caractéristiques naturelles et agricoles du bassin versant permettront peut-être de parvenir à une amélioration de la qualité des eaux. Les travaux d'expertise apportent une connaissance cartographiée et documentée du bassin versant. Ils ne lèvent cependant pas toutes les incertitudes. Les savoirs assemblés dans le cadre d'un contrat restent imparfaits sans garantir les effets positifs sur la qualité des eaux des mesures de protection préconisées. Les savoirs locaux par la capacité d'observation sur le long terme qui les fondent, sont complémentaires d'études spécialisées. Documenter le vécu des habitants d'un territoire, écouter leurs intuitions, s'appuyer sur leur capacité d'observation, même si tout ne peut être prouvé (Chanvallon et Heas, 2011) est une façon de rechercher des solutions. Cette rencontre des connaissances est rendue difficile tant les acteurs aux représentations divergentes peinent à partager un diagnostic. Le naturel et l'artificiel s'entremêlent dans les représentations ce qui influe sur les choix de gestion du bassin versant qui paraissent justes aux yeux des uns et des autres.

29 L'adhésion à des objectifs partagés de protection de l'eau ne va pas de soi. Rechercher un « entre-deux » entre « naturalisation » et « domestication » et créer des espaces de concertation plutôt qu'un engagement dans des rapports de force tenant à des intérêts divergents permettrait d'aller vers une gestion en bien commun. Une gestion en bien commun s'écarte d'une gestion en bien public (Clarimont, 2009) où les normes administratives régulent l'action et la

responsabilité conférée à la puissance publique dilue les responsabilités des uns et des autres. Les responsabilités s'avèrent d'autant plus floues que les connaissances des flux de phosphore sont complexes à cerner et les connaissances insuffisamment consolidées. L'argument d'une gestion en bien commun vaut en particulier dans une situation de pollutions diffuses aux sources difficilement identifiables et dans un contexte d'incertitudes scientifiques sur les processus à l'œuvre. Comme si l'eau même canalisée, captée, mesurée, échappait à son statut d'asservie déjouant les analyses comme le sens pratique.

---

### ***Bibliographie***

- Abric J.-C., 1994, *Pratiques sociales et représentations*. Paris, PUF, 252 p.
- Allain S., 2012, Négocier l'eau comme un bien commun à travers la planification concertée de bassin, *Natures Sciences Sociétés*, 20, pp. 52-65.
- Aspe C., Jacque M., Eds, 2012, *Environnement et société*. Natures sociales. Paris, Versailles : Editions de la Maison des sciences de l'homme, Editions Quae, 279 p.
- Becerra S., Roussary A., 2008, Gérer la vulnérabilité de l'eau potable : une action publique désengagée ?, *Natures, Sciences, Sociétés*, 16, pp. 220-231.
- Blot F., 2005, Discours et pratiques du « développement durable » et des « ressources en eau ». Une approche relationnelle appliquée aux bassins d'Adour-Garonne et du Segara. Thèse de Doctorat, Université de Toulouse Le Mirail, 543 p.
- Chanvallon S., Heas S., 2011, L'Homme et la Nature : en quête/enquête sensible, *Natures Sciences Sociétés*, 19, pp. 355-364.
- Clarimont S., 2009, L'évolution des politiques française et espagnole de l'eau. Entre directives communautaires et décentralisation administrative, *Économie rurale*, 309, 34-49.
- Dupré M.C. 2007, Tuyaux de Fontaine en Livradois-Forez. Acheminer l'eau, une histoire pleine de fuites. *Chroniques historiques du Livradois-Forez*, 42, 107-119.
- Dupré L., 2007, Les conflits d'environnement : entre sites et réserves, *Géographie, Economie et Société*, 9, pp. 121-140.
- Gendrot C., 2008, La gestion des Territoires peut-elle s'inscrire dans le « terrain mouvant » du cycle de l'eau ?, *Responsabilité et Environnement*, 49, pp. 77-84.
- Hillman M., 2006, Situated justice in environmental decision-making: Lessons from river management in Southeastern Australia, *Geoforum*, 37, pp. 695-707.
- Kalaora B., 2001, De l'eau sensible à OH2. L'eau moderne. Colloque international Oh2 « origines et histoires de l'Hydrologie », Dijon, 9-11 mai 2001. <http://hydrologie.org/ACT/OH2/actes/28kalaora.pdf>
- Lafaye C., THEVENOT L., 1993, Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, *Revue française de sociologie* 4, 34, pp. 495-524.
- Larrère R., Fleury P., PAYANT L., 2007, La « nature » des éleveurs : sur les représentations de la biodiversité dans les Alpes du nord, *Ruralia* [en ligne], 21, mis en ligne le 11 avril 2009, consulté le 14 février 2013. URL : <http://ruralia.revues.org/1846>
- Le Bourhis J.-P., 2007, Du savoir cartographique au pouvoir bureaucratique. Les cartes des zones inondables dans la politique des risques (1970-2000), *Genèses*, 68, 3, pp. 75-96.
- Linton J., 2010, *What is water? The history of a Modern Abstraction*. Vancouver : University of British Columbia Press, 333 p.
- Linton J., Budds J., 2014. The hydrosocial cycle: Defining and mobilizing a relational-dialectical approach to water. *Geoforum*, 57, pp. 170-180.
- Ostrom E., 1964, *Public entrepreneurship: A Case Study in Ground-Water Basin Management*. Los Angeles: UCLA, CA, unpublished PhD dissertation.
- Strang V. 2004, *The meaning of water*. Oxford: Berg Publishers, 274 p.
- Sylvestre J.-P., 1996, L'agriculteur, l'esthète, l'écologiste et la campagne française, *La Revue Française*, 1, pp. 294-321.
- Zimmerer K. S., 2010, Retrospective on Nature-Society Geography: Tracing Trajectories (1911-2010) and Reflecting on Translations, *Annals of the Association of American Geographers*, 100, 5, pp. 1076-1094.

---

### Notes

1 Dans la suite du texte, dite CUCM.

2 Dans la suite du texte, chambre d'agriculture.

3 [www.lacommunaute.fr](http://www.lacommunaute.fr)

4 Désigne les eaux destinées à la consommation humaine avant tout traitement.

5 Dans ce texte, les propos en italique et entre guillemets sont extraits des entretiens menés auprès des agriculteurs.

6 Dans le cadre juridique de la Directive 2000/60/CE, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et l'article 21 précisé par un décret de 2007 relatif aux « zones soumises à certaines contraintes environnementales ».

7 Aucune autre association environnementale ne semble active sur le territoire.

---

### Pour citer cet article

#### Référence électronique

Sandrine Petit, « Au fond de l'eau : histoires sociales et représentations environnementales d'un bassin versant agricole », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 25-26 | 2015, mis en ligne le 30 avril 2015, consulté le 01 mai 2015. URL : <http://tem.revues.org/2757> ; DOI : 10.4000/tem.2757

---

### À propos de l'auteur

#### Sandrine Petit

Géographe, ingénieure de recherche

INRA – UMR 1041 CESAER

Agrosup Dijon

26 bvd Dr Petitjean BP 87999

21079 DIJON Cedex

[sandrine.petit@dijon.inra.fr](mailto:sandrine.petit@dijon.inra.fr)

---

### Droits d'auteur

© Tous droits réservés

---

### Résumés

Le lac de la Sorme a été créé par le barrage de la rivière éponyme en 1971. Très vite, il devient une ressource d'eau potable pour les agglomérations du Creusot et de Montceau les Mines. Dans les années 1980, apparaît un problème d'eutrophisation des eaux. Cela donne lieu à un programme d'action concerté entre les gestionnaires du lac et les agriculteurs dans les années 1990. Malgré la mise aux normes des bâtiments et la gestion des effluents d'élevage, la qualité des eaux brutes doit être maîtrisée notamment en termes de matière organique et de phosphore, et un nouveau programme d'action est en préparation. J'analyse le processus historique de transformation du problème de gestion de l'eau formulé et du périmètre des acteurs convoqués pour le gérer. Les acteurs locaux peinent à faire histoire commune et à partager les solutions tant leurs représentations du lac divergent. Les gestionnaires de l'eau « naturalisent » le territoire du lac quand les agriculteurs évoquent son origine artificielle et « domestiquent » l'eau. Une gestion alternative de l'eau repose sur une approche en bien commun avec un partage des représentations, des connaissances et des responsabilités.

## Water in depth. Social and environmental stories of an agricultural catchment area

The Sorme lake was created in 1970 by damming the so-called river. Afterwards, it becomes a drinking water resource for the towns of Le Creusot and Montceau-les-Mines. In the 1980's, water eutrophication appeared. Then, in 1990's, an action programme was jointly elaborated between managers of the lake and farmers. Despite the fact that farms were brought into compliance with environmental standards, the water quality is still to be improved regarding organic matter and phosphorus, consequently a new action programme is being prepared. I analyse the historical transformation of the problem of water management addressed and the sphere of actors involved for solving it. The local actors hardly refer to a common story and share solutions as their representations of the lake differ. Water managers "naturalize" the lake territory when farmers refer to its man-made origin and "domesticate" water. An alternative water management is based on a common good approach sharing representations, knowledge and responsibilities.

### *Entrées d'index*

**Mots-clés** : eau, environnement, représentations, savoirs locaux, agriculture

**Keywords** : water, environment, representations, local knowledge, agriculture